



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



En carbet, attention aux morsures de chauves-souris



En 2023 et 2024, le mois d'août a été celui où le centre antirabique du CHU a enregistré le plus de consultations liées à des morsures de chauves-souris. Une étude, présentée aux dernières Journées des soignants, détaille les circonstances de ces accidents. Le Dr Alessia Melzani, du Centre régional d'antibiothérapie et infectiologie de Guyane, l'explique également dans cette [bande dessinée](#).

Le mois d'août, les grandes vacances et le retour de la saison sèche riment avec week-ends en carbet... et morsures de chauve-souris. Une étude réalisée par le centre antirabique du CHU – site de Cayenne et présentée aux dernières Journées des soignants, en avril, montre qu'en 2022 et 2023, c'est au mois d'août que sont survenues la majorité des morsures de chauve-souris, en Guyane.

Chaque année, le centre antirabique réalise un peu plus de 600 consultations après des morsures. L'an dernier, ce sont mêmes 777 patients qui ont consulté en post-exposition. « L'objectif est d'évaluer le risque d'exposition à la rage pour chaque personne reçue et de voir la prise en charge adaptée, soit sur place au centre antirabique, soit dans les antennes antirabiques

réparties dans les hôpitaux de Saint-Laurent et Kourou, les hôpitaux de proximité et des CDPS », expliquait Brigitte Roman Laverdure, infirmière au centre antirabique, lors des [JDS](#).

Si les chiens sont en cause dans la majorité des cas, les chauves-souris sont à l'origine d'une consultation sur sept en moyenne (14 %). Mais en 2023, leur part a grimpé à 28 %. L'an dernier, elles représentaient encore 21 % des morsures, soit 165 patients. C'est ce qui l'a conduite, avec ses collègues, à réaliser une étude sur le sujet. Ce risque a également été abordé dans ce [reportage de Guyane la 1ère](#), mi-juillet, et est expliqué dans cette [bande dessinée du Dr Alessia Melzani](#), du Centre régional d'antibiothérapie et infectiologie de Guyane.



[Visualisez la BD du Dr Alessia Melzani](#)

En 2023, 185 morsures de chauves-souris ont été comptabilisées au centre antirabique de Cayenne. La majorité (58 %) avaient eu lieu sur le territoire de Roura, en particulier sur la Comté. Cette année-là, à elle seule, la rivière avait été le théâtre de deux morsures sur cinq (39 %). Et ces morsures survenues sur la Comté avaient toutes eu lieu entre le 9 août et le 31 décembre. En cinq mois, soixante-treize personnes ont consulté, dont 26 en août. En 2024, le nombre de morsures de chauves-souris sur la Comté est revenu à un niveau normal de quelques unités par mois. Le centre antirabique a toutefois relevé à nouveau un maximum en août, avec sept consultations. « Vraiment, 2023 était une année particulière et principalement les cinq derniers mois », constate Brigitte Roman Laverdure.



Ces 73 personnes mordues par des chauves-souris, en 2023 sur la Comté, étaient majoritairement :

- Des hommes (74 %) ;
- Vivant en Guyane (88 %) ;
- Qui faisaient du tourisme individuel (99 %). C'est-à-dire qu'elles avaient passé au moins une nuit en carbet.

Leur moyenne d'âge était de 36 ans. En moyenne, les personnes ont été mordues deux fois et dix d'entre elles cinq fois. Dans chaque groupe de touristes, on comptait en moyenne deux personnes mordues. La majorité a reçu une sérovaccination (85 %) avec en moyenne un flacon d'immunoglobuline et trois vaccins antirabiques en sept jours en intradermique. S'agissant des sièges de morsures, les orteils représentaient la très grande majorité (61 %), en particulier le gros orteil. Suivaient :

- Les pieds (15 %) ;
- Les bras (7 %) ;
- Les doigts (6 %)
- La tête (5 %) ;
- Les jambes et les mains (3 % chacune).

Pour obtenir ces données, le centre antirabique a rappelé les personnes mordues cette année-là sur la Comté. Leurs réponses ont montré l'importance de se protéger la nuit. En effet, plus de la moitié (51 %) avaient dormi sans aucune protection et seules un tiers dans une moustiquaire. Parmi celles dormant une moustiquaire, près de la moitié en utilisaient une intégrée au hamac, « ce qui n'est pas forcément la meilleure protection contre les morsures de chauves-souris », insiste l'infirmière. Les moustiquaires amples se révélaient plus protectrices puisque seules trois personnes les utilisant avaient été mordues. Dans ces cas-là, les entretiens ont révélé que la morsure pouvait avoir été facilitée par une mauvaise position. Un pied qui dépasse, par exemple.

En revanche, l'étude n'a montré aucune particularité selon que l'on dort sur le côté ou au centre du carbet, dans un carbet proche ou éloigné de la rivière ou de la forêt. En revanche, les deux tiers des personnes ont été mordues au cours de la première nuit et certaines tout au long de leur séjour. « Ce qui ressortait, c'est que 58 % des personnes reçues au centre antirabique ne savaient pas qu'il y avait un risque d'exposition aux morsures de chauve-souris avant de se rendre sur les sites. Ce n'est qu'après la morsure qu'ils ont pris conscience du risque », constate Brigitte Roman Laverdure.

Des échanges ont eu lieu avec l'Agence régionale de santé sur les mesures de prévention à envisager : information des professionnels et du grand public, information au centre antirabique de toute personne venant consulter.

Les résidents majoritaires parmi les personnes mordues

Sur les 108 espèces de chauves-souris présentes en Guyane, deux sont hématophages mais une seule s'attaque à l'homme. Elles s'attaquent aussi à d'autres mammifères qui peuvent devenir à leur tour vecteur de la rage : chiens, chats, singes... Ils peuvent transmettre par morsure, griffure mais aussi par léchage sur muqueuse ou peau lésée. L'incubation prend entre trois semaines et trois mois.

En Guyane, moins de vingt cas d'animaux ont été recensés en vingt ans. S'agissant des cas humains, un habitant de Rémire-Montjoly était décédé en 2008. C'était le seul cas humain, jusqu'aux trois cas (et un cas non confirmé) survenus dans le secteur d'Eau Claire, à Maripasoula, en février 2024 ([lire la Lettre pro du 9 avril 2024](#)).

Les personnes mordues par des chauves-souris sont en majorité des résidents (61 %), puis de militaires exposés lors de leurs missions en forêt (23 %). Les touristes (12 %), les orpailleurs (3 %) et les chiroptérologues (1 %) arrivent derrière.

EN BREF

♦ La DGOS lance quatre appels à projets de recherche



La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) lance [quatre appels à projets de recherche](#) :

- Programme de recherche clinique national (PHRC-N). Il évalue l'efficacité, la sécurité, la tolérance et la faisabilité des technologies de santé. Le projet sera à rédiger entièrement en anglais.
- Programme de recherche médico-économique, y compris en cancérologie (PRME). Il évalue l'efficacité des technologies de santé innovantes ou des parcours de santé.
- Programme de recherche sur la performance du système de soins (Preps). Il évalue l'efficacité des offreurs de soins et des dispositifs destinés à améliorer la qualité des soins et des pratiques.
- Programme de recherche infirmière et paramédicale (Phrip). Il évalue les pratiques et les organisations de soins mises en œuvre par les auxiliaires médicaux, notamment leur sécurité, leur efficacité et leur efficacité. Le projet devra obligatoirement être porté par un personnel paramédical.

Cinq thématiques sont prioritaires :

- Santé mentale et psychiatrie ;
- Différents types de prévention en santé ;
- Pédiatrie et santé de l'enfant, intégrant la pédopsychiatrie ;
- La santé des femmes, dont la ménopause ;
- L'accompagnement et les soins palliatifs ainsi que la fin de la vie.

Le porteur de projet peut être

- Médical ou paramédical, exerçant à l'hôpital, en ville, en clinique sur le territoire guyanais ;
- Il doit être relié à un établissement de santé, GCS, maison de santé, centre de santé qui se portera coordonnateur du projet et gestionnaire du financement ;

Les lettres d'intention doivent être déposées avant le 9 décembre et les projets complets d'ici à la fin avril 2026.

Les propositions de projet devront obligatoirement être instruites par la direction de la recherche clinique et innovation (DRCI) du CHU de Guyane avant d'être déposées. Pour ce faire, il convient de lui envoyer une proposition de lettre d'intention d'ici au 8 octobre. Seul un nombre limité de projets pourront être soutenus et une étape préliminaire de sélection par la DRCI aura lieu. Les projets qui auront déjà été soumis antérieurement ou bien qui auront déjà bénéficié d'un accompagnement ou d'une consultation méthodologique seront avantagés car certainement plus travaillés. La DRCI jugera quels dossiers sont assez matures pour être soumis cette année, dans le but de soutenir les projets qui auront le plus de chance d'être financés au terme des deux étapes de sélection de la DGOS.

♦ PHRC interrégional : appel à projets de recherche



Le Groupement interrégional de recherche clinique et innovation sud-ouest – Outre-mer (Girci Soho) lance son [appel à projets de recherche](#), dans le cadre du Programme hospitalier de recherche clinique interrégional. Le PHRCI est ouvert à toutes les thématiques, y compris le cancer et les soins primaires. Il compte cinq thématiques prioritaires :

- Santé mentale et psychiatrie ;
- Différents types de prévention en santé ;
- Pédiatrie et santé de l'enfant, intégrant la pédopsychiatrie ;
- La santé des femmes, dont la ménopause ;
- L'accompagnement et les soins palliatifs ainsi que la fin de la vie.

Les lettres d'intention se situant dans l'une de ces thématiques auront un bonus lors de la sélection.

Sont exclues les thématiques suivantes : infections liées aux VIH, VHB et VHC, Sars-CoV-2 et maladies infectieuses émergentes.

Le porteur de projet peut être

- Médical ou paramédical, exerçant à l'hôpital, en ville, en clinique sur le territoire guyanais ;
- Il doit être relié à un établissement de santé, GCS, maison de santé, centre de santé qui se portera coordonnateur du projet et gestionnaire du financement ;
- L'appel à projets destiné à des équipes émergentes : l'investigateur coordonnateur ne devra jamais avoir obtenu précédemment un financement à un précédent PHRC.

Le plafond financier par projet est de 300 000 euros.

Les lettres d'intention doivent être déposées avant le 27 octobre et les projets complets d'ici au 13 avril 2026.

Les propositions de projet devront obligatoirement être instruites par la direction de la recherche clinique et innovation (DRCI) du CHU de Guyane avant d'être déposées. Pour ce faire, il convient de lui envoyer une proposition de lettre d'intention d'ici au 10 septembre. Seul un nombre limité de projets pourront être soutenus et une étape préliminaire de sélection par la DRCI aura lieu. Les projets qui auront déjà été soumis antérieurement ou bien qui auront déjà bénéficié d'un accompagnement ou d'une consultation méthodologique seront avantagés car certainement plus travaillés. La DRCI jugera quels dossiers sont assez matures pour être soumis cette année, dans le but de soutenir les projets qui auront le plus de chance d'être financés au terme des deux étapes de sélection du Girci Soho.

Contact : reglementaire.recherche@ch-cayenne.fr.

♦ Un numéro pour joindre la maison des femmes d'Oiapoque



La maison des femmes victimes de violences d'Oiapoque ouvrira ses portes courant août, avant une inauguration officielle le 15 septembre. Toute personne souhaitant obtenir des renseignements et/ou victimes de violences peut désormais la joindre par **WhatsApp au +55 (96) 98119 5873**, de 8 heures à 12 heures et de 14h30 à 18 heures. Deux affiches ont été réalisées en

ce sens, l'une en français, l'autre en portugais. La maison des femmes promet un accompagnement « confidentiel, humain et gratuit » aux requérantes.

La structure lance par ailleurs un appel aux dons : vêtements pour femmes et enfants, jouets, peluches, jeux de société... Ils peuvent être déposés dans les locaux d'ID Santé à Saint-Georges ou à Cayenne (20, lotissement Jean-Baptiste-Edouard).



La direction de la coordination des parcours et organisations de soins du CHU – site de Cayenne annonce plusieurs mouvements :

■ **Maryline Darnal** prend ses fonctions de cadre de santé au pôle santé mentale, en charge des unités fonctionnelles suivantes : Amourette, HDJ Wacapou et accueil de la psychiatrie, à compter du 1er août.

■ **Jean-Marc Sébéloué** est affecté en qualité de cadre de santé à compter du 28 juillet dans les unités fonctionnelles suivantes : HDJ pédopsychiatrie Ti moun pa ti roch, CSMI la Passerelle et centre de ressources autisme (CRA).

■ **Yasmina Xavier** est affectée en gynécologie en qualité de cadre de santé, à compter du 23 juillet.

■ **Pascale Chaud** a pris ses fonctions le 21 juillet en qualité de cadre de santé en charge des unités fonctionnelles suivantes : centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa), Amarante et équipe de liaison et de soins en addictologie (Elsa).



♦ Les peines contre les auteurs de violences contre les professionnels de santé aggravées



La loi qui durcit la répression des violences commises à l'égard des professionnels de santé et personnels des établissements de santé et médico-sociaux a été publiée jeudi au Journal officiel. Elle aggrave les peines à l'encontre des auteurs de violences commises sur les professionnels de santé et le personnel des structures de santé, sociales et médico-sociales, en intégrant les prestataires de santé à domicile. Sont concernés tout professionnel de santé « ou une personne exerçant au sein d'un établissement de santé, d'un centre de

santé, d'une maison de santé, d'une maison de naissance, d'un cabinet d'exercice libéral d'une profession de santé, d'une officine de pharmacie, d'un prestataire de santé à domicile, d'un laboratoire de biologie médicale, d'un établissement ou d'un service social ou médico-social ».

Désormais, le fait de commettre une agression sexuelle « sur un professionnel de santé durant l'exercice de son activité » est une circonstance aggravante. Les circonstances aggravantes sont étendues au vol, « lorsqu'il porte sur du matériel médical ou paramédical ou lorsqu'il est commis dans un établissement de santé ou au préjudice d'un professionnel de santé à l'occasion de l'exercice ou en raison de ses fonctions ».

Le délit d'outrage est étendu à l'ensemble des personnels exerçant en structure, ainsi qu'aux actes visant les professionnels de santé libéraux intervenant à domicile.

Les professionnels de santé libéraux peuvent désormais déclarer leur adresse professionnelle comme domicile, lorsqu'ils déposent plainte.

Les sept ordres des professions de santé peuvent désormais se constituer partie civile en cas d'outrages à l'encontre de l'un de leurs membres.

L'employeur, lorsqu'il a connaissance de faits de violences commises contre les agents d'une structure de soins ou médico-sociale, peut déposer plainte « après avoir recueilli le consentement écrit de la victime ». Il pourrait également se constituer partie civile. Les ordres et URPS peuvent déposer plainte pour les professionnels de santé libéraux qui les sollicitent.

Offres d'emploi



♦ Le Centre régional de coordination du dépistage des cancers (CRCDC) recrute :

- Son **responsable** ;
- Un **secrétaire** ;

Renseignements et candidature : direction@crcdc-guyane.fr ou michelesandra.monlouisdeva@crcdc-guyane.fr

♦ L'Agence Régionale de Santé recrute son **réfèrent infrastructure et applicatifs** au sein du pôle systèmes d'information (titulaire ou contractuel, à pourvoir à compter du 1er octobre). [Consulter l'offre et candidater.](#)

Agenda

Mercredi 6 août

► **Afterwork** karaoké de la CPTS, à 19h30 à l'Entrepôt, à Cayenne. [S'inscrire.](#)

Vendredi 8 août

► **Entr'ados** « La puff, on en parle... » pour les 12-21 ans, de 14 heures à 16 heures, à la Maison des ados, de Cayenne. Sur inscription au [0594 25 00 51](tel:0594250051).

Lundi 18 août

► **Webinaire** sur le bon usage des antibiotiques, focus sur les infections pulmonaires, avec le Dr Simon Pavin (CHU – site de Cayenne), avec la CPTS, à 20 heures. [S'inscrire.](#)

Mardi 9 septembre

► **Comité de pilotage** de la Pass de ville et discussion autour de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARS, à 10 heures. [S'inscrire.](#)

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)